



Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



Liens entre la commune et l'entreprise RUGGIERI

par François Vives

Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières



L'entreprise et la commune

- **Entreprise majeure**
 - Emploi
 - Contributions financières: CFE Cotisation foncière des entreprises,CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises),TF Taxe foncière.
- **Echanges**
 - Commission annuelle de Suivi des Sites SEVESO
 - Protocole d'alerte en cas de tirs
 - Contacts ponctuels en fonction des évènements et des projets
- **Communication/ Sécurité**
 - Plaque d'information vers les riverains
 - Exercices POI Plan d'opération interne /PPI Plan particulier d'intervention
- **Festivité**
 - Feu d'artifice pour le fête locale par le biais du distributeur de secteur



Réalité

- Les catastrophes n'arrivent pas qu'ailleurs.
- Depuis plusieurs années, nous avons été témoins sur notre commune **d'évènements climatiques très perturbants**.
- Nous avons aussi une **activité industrielle classée SEVESO**.
- La **solidarité** qui se crée dans ces moments difficiles, doit être **renforcée par une organisation** définie et basée sur la prévention et l'analyse des éventuels risques.

*« S'organiser
pour être prêts »*



Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le **droit à l'information de chaque citoyen** quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'**information sur les risques majeurs**, précise le contenu et la forme de cette information.
- La loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile a rendu **obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde**, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante.
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise son contenu et détermine les modalités de son élaboration.
- L'article L2212-4 du Code Général des collectivités territoriales précise qu'en cas de danger grave ou imminent, tels que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L2212-2, le maire prévoit **l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances**.

*« S'organiser
pour être prêts »*



Le risque majeur, c'est quoi?

- Le risque majeur se définit comme un **risque d'origine naturelle ou technologique** (lié aux activités humaines), le plus **souvent imprévu**, susceptible d'entraîner des **conséquences importantes** sur les personnes, les biens et l'environnement.



Exemples sur la commune

LA DÉPÊCHE
DU MIDI
Le journal de la région toulousaine
PREMIÈRE SECTION 5419
Tél: 05 61 21 33 00 • contact@lapresse.com • www.lapresse.com

SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

Quatre bus détruits par un incendie

Mardi, peu avant 22 heures, quatre bus du réseau Arc-en-Ciel stationnés derrière la mairie ont été entièrement détruits par un incendie dont l'origine reste encore indéterminée. La gendarmerie a ouvert une enquête. » page 28



A. L. P. / A. L. P. / A. L. P.

LA DÉPÊCHE
TOULOUSE
TOULOUSE 17 septembre 2014

Nuit de cauchemar dans l'Ouest toulousain. L'ouragan dévaste Sainte-Foy

Un épisode orageux s'est abattu hier soir sur les communes de Sainte-Foy-de-Peyroulières, Saint-Loup, Carribonnet, Lantaquière, Saint-Thomas, Saint-Jacques et Saint-Jean-de-Léger, détruisant de nombreux bâtiments et provoquant des blessés et des morts. Pages 26 et 27



Photo: M. P. / A. L. P. / A. L. P.



COMMUNE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



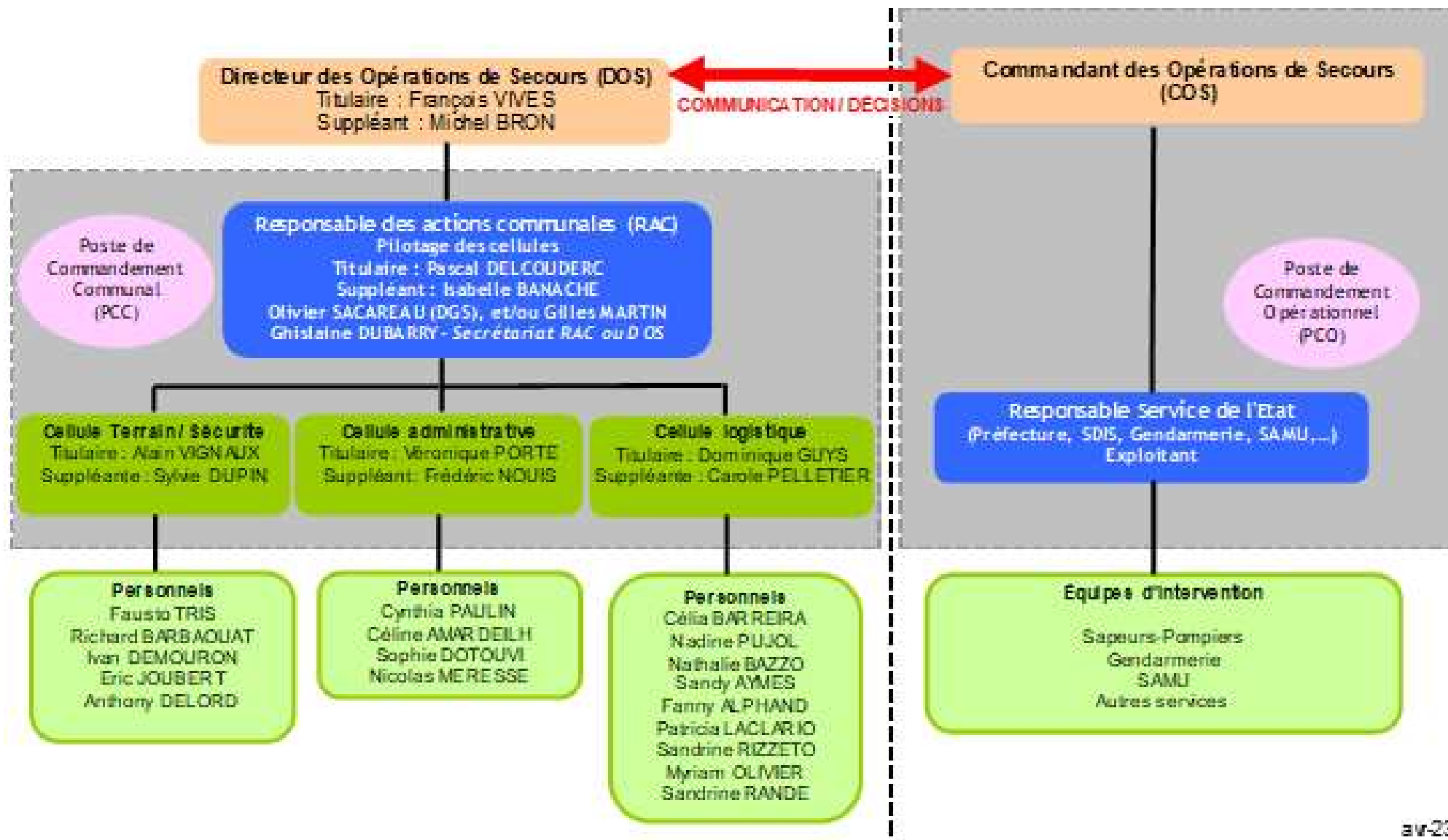
Mairie
2, Avenue du 8 mai 1945 - 31470 Sainte-Foy-de-Peyrolières
Tél. : 06 81 91 73 08 / Fax : 05 87 80 88 61
Mail : mairie@commune-sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Site internet : <http://www.communecommune-sainte-foy-de-peyrolieres.fr/>

*« S'organiser
pour être prêts »*



Plan Communal de Sauvegarde

Organigramme de la cellule de crise



av-23 |



DICRIM

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Document à conserver

Édition : mars 2022

« S'organiser
pour être prêts »



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

18

Le risque INDUSTRIEL



Qu'est ce que le risque industriel ? Le risque industriel majeur est celui d'un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Les principaux dangers sont l'explosion (effet de surpression), l'incendie (effet thermique) et la dispersion dans l'air, l'eau et le sol (pollution, nuage toxique).

Notre commune est concernée par le risque industriel majeur, par la présence de l'établissement Lacroix-Ruggieri classé SEVESO seuil haut. La société située Z.I de la Saudrune a pour activité le stockage et l'assemblage final des feux artifices. **6 habitations** se trouvent dans la zone concernée par le risque industriel (**périmètre d'exposition aux risques** - cf. cartographie p. 19).

Que devez-vous faire ?

AVANT

Connaitre les risques, les consignes de sauvegarde et le signal national d'alerte.

PENDANT SI VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL D'ALERTE

 (cf. page 5 l'alerte)

Rejoindre le bâtiment le plus proche : en l'absence d'abri à proximité et si le nuage toxique vient vers vous fuir selon un axe perpendiculaire au vent.

Se confiner : boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, cheminées,...).

S'éloigner des portes et fenêtres. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Ecouter la radio, suivre les instructions et ne pas téléphoner.

Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE

Aérer le local de confinement.



Les mesures de prévention existantes

- Une **plaquette d'information** établie par l'industriel est disponible en mairie.
- Réglementation rigoureuse imposée à l'industriel (**étude d'impact, étude de danger**) avec un plan de secours interne.
- Mise en place du **Plan Particulier d'Intervention** par le préfet lorsque l'accident a des répercussions à l'extérieur du site industriel.
- Maîtrise de l'urbanisme autour du site dans le cadre du **Plan de Prévention des Risques Technologiques** approuvé.

Un peu d'histoire

21 septembre 2001 : explosion dans l'usine de fabrication d'engrais AZF à Toulouse (plus grande catastrophe industrielle en France depuis la seconde guerre mondiale). Le bilan est lourd : 31 morts, des milliers de blessés et des dégâts matériels importants.



Cratère formé lors de l'explosion du hangar 221 sur l'usine AZF

Les gestes qui sauvent



Boucher toutes les entrées d'air



S'abriter dans un bâtiment

Risques majeurs à Sainte-Foy-de-Peyrolières?

- Risque d'inondation
- Risque mouvement de terrain lié à la sécheresse
- Risque sismique
- Risques météorologiques
- Risque tempête
- Risque industriel
- Risque transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire



Objectifs des plans

- le **PPRT Plan de prévention des risques technologiques** porte sur les mesures de prévention et protection à prendre en matière d'urbanisation
- le **PPI Plan particulier d'intervention** porte sur les mesures d'intervention et d'organisation des secours extérieurs en cas d'accident.



PPRT Ruggieri



Plan de Prévention des Risques Technologique Approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2010

Consultation en Mairie ou sur Internet:

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-lacroix-tous-artifices-sainte-foy-de-a16966.html>



Plan particulier d'intervention (PPI) Etienne LACROIX Tous Artifices – Sainte-Foy-de- Peyrolières

Mise à jour cette année 2024



VERSION PUBLIQUE

Plan particulier d'intervention (PPI)
Etienne LACROIX Tous Artifices – Sainte-Foy-de-Peyrolières



Etienne LACROIX Tous Artifices
1245 chemin de la Saudrune
31470 SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

Tél : 05 34 47 85 00
Lat : 43.478768 / Long : 1.156229

2024

VERSION PUBLIQUE

Plaquette d'information vers les riverains

**RUGGIERI**
SINCE 1719

Établissement de Sainte-Foy-de-Peyrolières

1245 chemin de La Saudrune
31470 SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
Tél. 05.34.47.85.07 (Standard)

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL



Les informations de cette plaquette sont fournies par l'établissement Etienne Lacroix Tous Artifices à Sainte-Foy-de-Peyrolières, sous le contrôle de la Préfecture de la Haute-Garonne, de la DREAL Occitanie et de sa subdivision de la Haute-Garonne, avec la participation des mairies de Sainte-Foy-de-Peyrolières et Cambarnat.

Modèle de référence 05-0300-A-02 (révisé à l'annexe de 04/10/2012)

2/4



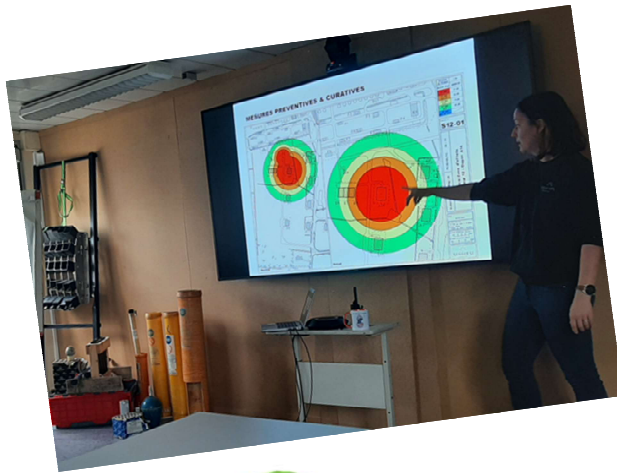
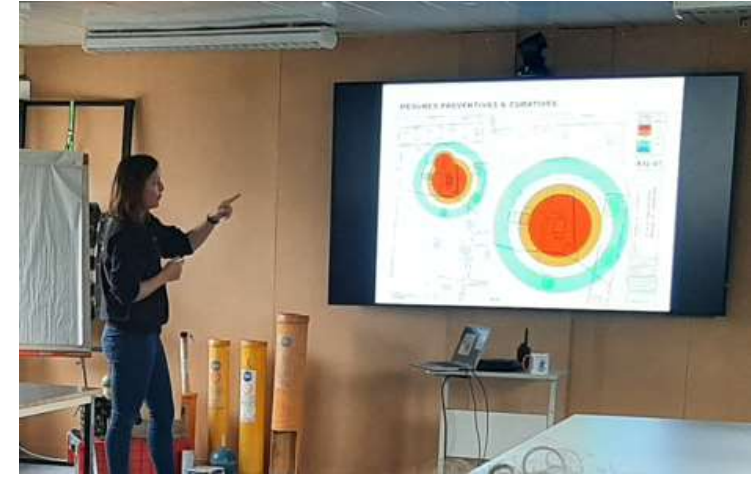
Action préventive: Exercice PPI Ruggieri

Le 7 Novembre 2023 pour les acteurs impliqués dans le PPI



Action préventive: Visite du site Ruggieri

Le 14 Novembre 2024 pour les agents et élus impliqués dans le PCS





Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



Projet de centrale agrivoltaïque par Julien Dassing

URBASOLAR Chef de Projets Développement Centrales au Sol

